

La Lettre de Saint Buc

N°1 Janvier 2023



Chers amis et adhérents de l'Association de la Chapelle Saint Buc,

Encore belle année 2023 et bonne santé.

L'année 2022 a été une superbe année pour la Chapelle St Buc : elle a été récompensée par une affluence de plus de 2000 visiteurs et un record d'adhérents : Vous êtes désormais 214.
Mille mercis pour votre confiance et votre participation.

Pour 2023, nous avons souhaité élargir nos modes de communication :

- Nous avons créé [une page Facebook](#) avec deux publications mensuelles. N'hésitez pas à nous rejoindre ou à « aimer » nos publications et à les commenter.
- [Notre site internet](#), vitrine de notre Association, sera modernisé d'ici avril 2023.
- Pour vous adhérents, six Lettres de Saint Buc vous seront réservées et vous permettront d'avoir la primeur de nos informations. Sans attendre mai 2023 où notre programme sera diffusé, voici **quelques informations** :
 - La messe de la Saint Joseph aura lieu **samedi 18 mars** à 10h et sera suivie d'un pot amical.
 - **Le Week end de Pâques : 8 au 10 avril** de 15h à 18h : la Chapelle sera ouverte pour l'exposition et la vente des œuvres des gagnants de « Nos adhérents ont du talent ». Des visites guidées auront lieu et, grande nouveauté, les enfants pourront participer à un parcours mystère.
 - Nous démarrerons l'été avec l'ouverture de la chapelle le **mardi 4 juillet** et jusqu'au **mercredi 30 août** (15h à 19h du mardi au dimanche). Se succéderont par quinzaine des artistes peintres et tous les mercredis soirs : soit des conférences, soit des concerts (**26 juillet, 2 et 9 août en extérieur**).
 - Journées du Patrimoine **16 et 17 septembre** et visite de la Chapelle.

N'hésitez pas à revenir vers nous : saint.buc@gmail.com pour de plus amples informations.

Cordialement,

Gaële Loyer et François Bejui (Co-Présidents) et tout le Conseil d'Administration de l'Association.



En adhérant ou en renouvelant votre adhésion pour l'année 2023 à l'Association de la Chapelle Saint Buc vous soutenez la préservation et le rayonnement de ce Monument Historique du Minihic sur Rance, bâti au XVII^{ème} siècle.

Vos cotisations permettent de faire vivre l'Association et de financer ses activités culturelles et culturelles en offrant ainsi la gratuité d'accès à l'ensemble des manifestations de la saison d'été.

L'Association fonctionne grâce à l'implication de ses bénévoles mais des dépenses importantes : près de 10 000€ par an sont cependant nécessaires (Gardiennage, communication, travaux, etc...).

A titre individuel,

- Vous bénéficierez des Lettres de Saint Buc (**6 fois par an**), pour être informés en priorité de toutes les activités de l'Association et notamment des "**Mercredis de Saint Buc**".
- La sortie patrimoine (payante) vous sera désormais réservée : elle aura lieu cette année le **jeudi 10 août**.

Pour verser votre cotisation :

Après deux années de tests concluants, nous avons choisi de simplifier cette démarche. Nous vous proposons ainsi désormais de régler votre cotisation en ligne via [la plateforme Hello Asso](#). **Ainsi, en une seule opération, vous pouvez effectuer votre règlement, et vous recevrez automatiquement et en temps réel : la confirmation de votre paiement, votre carte d'adhérent et votre reçu fiscal.** Cette formule a en outre l'avantage de simplifier le travail des quelques bénévoles qui s'occupent de la gestion de l'Association.

Nous vous rappelons que **la défiscalisation** dont nous bénéficions permet par exemple :

- Pour une cotisation individuelle de 25 €, de ne supporter réellement que 8,50€
- Pour une cotisation couple de 35€, de ne supporter que 11,90€
- Vous pourrez ajouter un don à l'Association en plus de votre cotisation, qui vous donnera droit aussi à une réduction d'impôt. Ainsi pour un don de 50€, vous ne supporterez réellement que 17€.

A titre informatif, 25% des contributeurs en 2022 ont complété leurs cotisations par des dons de 50, 100€... (voire plus pour quelques-uns).

Cliquer sur ce lien pour [Payer sa cotisation en ligne](#)

Les informations qui vous seront demandées (adresse, téléphone, mail...) permettront que vos coordonnées soient à jour.

Pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'utiliser ce moyen (pas d'internet, pas de CB...), il reste toujours possible d'effectuer son règlement par chèque (25€ d'adhésion individuelle ou 35€ pour un couple) à l'ordre de l'Association de la Chapelle Saint Buc, à adresser au siège de l'Association : Mairie du Minihic sur Rance 35870 Le Minihic sur Rance ou par virement au compte FR76 1360 6000 0930 0956 3800 089 - Code BIC AGRIFRPP836. Un reçu fiscal vous sera alors par retour envoyé par mail (ou par courrier sur demande).